

Note opérationnelle pour la mise en œuvre de l'annexe 4 Communication du Contrat territorial pour le mobilier usagé 2019-2023

Eco-mobilier accompagne les collectivités locales qui souhaitent mettre en place une communication de proximité pour présenter la collecte et le recyclage du mobilier usagé.

Pour ce faire, nous proposons, aux partenaires de la collecte, une gamme d'outils de communication adaptés et paramétrables, mis à disposition dans le centre de ressources sur notre site internet pour en faciliter l'utilisation.

Eco-mobilier soutient financièrement les actions de communication sous réserve de faire l'objet d'une traçabilité.

Cette note détaille ces différents points de façon à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de ces actions de communication commune.

Comment marquer votre implication dans la collecte et le recyclage des meubles usagés ?

Eco-mobilier a développé un univers graphique afin de faciliter la communication sur la collecte et le recyclage, et la rendre identifiable par tous.

Objectifs :

- Poursuivre les actions locales d'information, de sensibilisation et de communication en partenariat avec les parties prenantes,
- Harmoniser les messages pour apporter plus de cohérence et mettre en exergue les enjeux, objectifs et résultats,
- Valoriser l'implication de chacun.

Dispositif : des outils déjà chartés sont mis gratuitement à disposition sur eco-mobilier.fr



Les soutiens financiers

Les soutiens à la communication sont calculés selon le nombre d'habitants couverts, prorata temporis sur une année civile, et versés de façon semestrielle. Le montant annuel maximal est équivalent à 10cts par habitant (*) et permet de soutenir les dépenses suivantes :

- Mise en place des actions de communication lors du démarrage opérationnel de la collecte séparée sur une déchèterie :
 - la signalétique,
 - l'information de proximité,
 - la formation des gardiens de déchèterie.
- Information et sensibilisation des habitants sur la collecte et le recyclage des meubles usagés :
 - les campagnes media,
 - les actions audiovisuelles,
 - les actions web,
 - les autres supports ou événements.

(*) *Plafond des dépenses éligibles. La population de référence est la plus récente, sur le périmètre de la collectivité, hors double compte, fournie par l'INSEE.*

Les conditions d'obtention des soutiens

- Envoyer vos supports de communication **avant** fabrication pour validation. De nombreux supports à personnaliser sont disponibles gratuitement dans le centre de ressources sur le site d'Éco-mobilier : eco-mobilier.fr
- Envoyer les photos et /ou attestations de formation et/ou maquettes selon vos actions de communication réalisées et les factures relatives correspondantes. *(les devis et bons pour accord ne sont pas considérés comme des justificatifs)*

Les soutiens à la communication sont :

- conditionnés par le recours (non exclusif) à l'univers visuel d'Éco-mobilier gracieusement mis à disposition
- versés sur présentation de justificatifs étayés : exemples de documents avec les copies des factures

Autres règles

- Il n'y a pas de soutien pour **les frais postaux**
- Il n'y a pas de soutien **s'il n'y a pas de factures justifiant les dépenses**
- Il n'y a pas de soutien **si les justificatifs sont des devis / bon de commande**
- **Seules les factures** sont des justificatifs pris en compte pour la demande de soutien
- Il n'y a pas de soutien **s'il n'y a pas d'attestation de formation / d'animation**
- Il n'y a aucun soutien pour **les frais de bouche**

Les justificatifs sont à envoyer tous les 6 mois. Les versements seront effectués selon le même process et le même calendrier que pour les soutiens financiers.

Actions/outils réalisés par des prestataires pris en compte

Actions / Outils	Conception	Réalisation / mise au point	Fabrication déploiement
Identité visuelle	Non / Mis à disposition par Eco-mobilier	Oui	Fabrication, pose, marquage, renouvellement
Produits d'édition (guides, affiches, tracts, calendrier, presse des collectivités, EPCI, syndicats...)	Oui hors éléments mis à disposition par Eco-mobilier et si recours au système graphique Eco-mobilier	Oui (dont rédaction)	Impression, diffusion (tractage) hors presse des collectivités ou outils récurrents pré-existants)
Audiovisuel (reportages, photos, vidéos, radio, locaux)	Oui hors éléments mis à disposition par Eco-mobilier et si recours au système graphique Eco-mobilier	Non, photos de meubles usagés pour consignes	Achat d'espace médias locaux seulement
Médias électroniques (bannières, rubriques, pages dédiées, référencement...)	Oui hors éléments mis à disposition par Eco-mobilier et si recours au système graphique Eco-mobilier	Oui	Oui
Presse (DP, communiqués, conférences, visites d'équipements)	Oui hors éléments mis à disposition par Eco-mobilier et si recours au système graphique Eco-mobilier	Oui	Oui : hors frais de bouche, location de lieux
Formation (réunion de formation ou d'information des agents ou d'élus)	Oui sur base des éléments mis à disposition par Eco-mobilier (PPT notamment)	Oui dont intervenant (consultant)	Oui : hors frais de bouche, location de lieux
Opérations spéciales ou événementielles (collecte événementielle, action avec les scolaires, semaine de réduction des déchets avec l'ESS...)	Oui sous réserve d'accord préalable sur la base d'un dossier détaillé	Oui	

Actions/outils réalisés en régie et pris en compte selon un barème forfaitaire

Pour certaines prestations de communication réalisées directement par des personnels de la collectivité, et qui, par définition n'ont pas donné lieu à une facturation, un barème de soutiens forfaitaires a été établi. La demande de soutien doit être accompagnée par des attestations et présentation de justificatifs de temps passés ou de missions précises : diaporama de formation, photos d'événements, bilans écrits, etc.

En résumé, voici le tableau récapitulatif des actions de communication et des soutiens forfaitaires prévus pour des actions de communication initiées et réalisées par vos soins ou ceux de vos prestataires.

Formation gardiens de déchèterie (1/2 journée)	Forfait 100 € (4 heures x 25€)
Formation gardiens de déchèterie (1 journée)	Forfait 175 € (7 heures x 25€)
Information / animation usagers * (1 journée) * Soutiens animations et événementiel ne doit pas dépasser 50% du budget communication	Forfait 200 € / animation
Maquette et docs d'exé : affiche, panneau, flyer... (1 élément)	Forfait 300 €
Rédaction et publication d'un article dans un magazine ou sur un site web en rapport avec la filière EM * * Forfait par article	Forfait 300 €
Communiqué de presse	Forfait 300 €

NB : organisation Collectivité contractante / périmètre des sous-comptes

Si la collectivité contractante n'est pas la « collectivité communicante » mais qu'elle souhaite que les collectivités du périmètre organise la communication locale, il revient à la collectivité contractante de valider le plan de communication de chacun des EPCI du périmètre, afin de définir la répartition des soutiens communication entre collectivités.

Information et contacts

Le site :

eco-mobilier.fr

Le mail pour la transmission des éléments :

communication@eco-mobilier.fr

Le numéro d'Eco-mobilier :

0811 69 68 70 (service 0.05 €/appel + prix appel)